

ASSURANCES

PERMANENCE DES SERVICES D'EAU

On confie ordinairement en ce pays l'administration du service l'eau d'une cité ou d'une ville à un comité du conseil municipal, composé, la plupart du temps, d'hommes d'affaires qui, règle générale, sont parfaitement ignorants de ce qu'il faut savoir pour diriger convenablement une des utilités publiques si importante. Impossible d'obtenir une administration efficace en cette branche sans la direction d'un ingénieur expert permanent. Comme le comité est élu chaque année, ses membres changent sans cesse. La position est même convoitée souvent par intérêt spécial pour un quartier quelconque.

On tend à discréditer un tel système dans les grandes villes et à le remplacer par une commission.

Une telle institution a tous les avantages car ce département est non seulement technique, mais il se rattache si étroitement à la santé et à la sécurité de la population que la politique ou les nominations par patronage devraient en être bannies. Mais, dans les petites villes qui n'ont pas le moyen de payer un commissaire, un bureau permanent non payé aurait un très grand avantage sur le système de comité.

FEUX DE SOUS-SOLS

Les feux qui commencent dans les sous-sols des établissements de commerce, sont l'une des causes des plus lourdes pertes que subissent les villes du Canada. On croit difficilement que les propriétaires de pareils établissements ignorent la valeur de l'installation de systèmes d'arroseurs dans les sous-sols. Il n'est point nécessaire pour cela de faire des dépenses de posages d'appareils spéciaux de tuyaux d'eau. Un équipement d'arroseurs pour les sous-sols consiste à appliquer des pommes d'arrosoir sur les tuyaux d'amenée et de distribution d'eau, tout comme dans un système d'arrosage des pelouses, par exemple, auxquels tuyaux est reliée la conduite principale d'approvisionnement

qui émerge à l'extérieur, et à l'extrémité de laquelle est aménagé un bec pour y appliquer un boyau ordinaire. Lorsqu'un feu se déclare dans le sous-sol, la chaleur fait fondre l'enveloppe fusible qui recouvre les têtes des arroseurs les plus rapprochés du feu, et les pompiers attachent, en arrivant sur les lieux, un boyau au bec de la conduite extérieure, et l'eau est projetée immédiatement sur les flammes. On évite ainsi l'inondation du contenu d'un sous-sol, et les pompiers peuvent opérer à coup sûr, malgré l'épaisse fumée qui se dégage ordinairement de pareils feux, et les pertes par l'eau sont moindres.

PERMIS DE BRULAGE

Les forêts de l'Alberta ont été ravagées l'an dernier par des incendies; plusieurs de ceux-ci ont eu pour cause les feux dont se servaient les colons pour détruire les débris de leurs défrichements. Une revision de l'ordonnance concernant les feux de prairie s'impose, car ses dispositions ne protègent pas la partie boisée du nord de la province. Les permis de brûlage des débris de défrichement sont particulièrement ou totalement en vigueur dans les provinces boisées du Canada, et leur application produira de bons résultats, le jour qu'elle les aura adoptés.

CHANGEMENTS COMMERCIAUX DISSOLUTION

Watson & Co., David Watson, filé le 18e jour de mai 1918.

Sirois et Lemaire, Restaurant, Emile Sirois, Louis Lamarre, filée le 18e jour de mars 1918.

H. Coutlée et Fils, Peintres, Honoré Coutlée, Hector Coutlée, filé le 18e jour de mars 1918.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

Marcotte et Marcotte, modistes, Montréal, Amanda Marcotte, fille, depuis le 16e jour de mars 1918.

Morris & Morris, Manteaux pour dames, Montréal, Rubin Morris, célibataire, depuis le 16e jour de mars 1918.

Exclusior Ladies and Gents, Tailleurs, Montréal, Hyman Levitt, célibataire, depuis le 16e jour de mars 1918.

Tivoli Studios, Machel's George Cockoliades alias Cockels, en communauté de biens de Lillian Robertson et Speros Théodore Parhaes alias Pannos, marié en Grâce avec Dugenia Cockoliades, Clara Horowitz, séparée de biens de Jacques Lax, depuis le 15e jour de mars 1918.

LOI LACOMBE

Déposants	Employeurs
Antonelli Laperrière	C. P. R. Shop Angus
Raoul Caya	Montreal Stock Yards
Patrick Leduc	Can. Car and Foundry Co.
Adrien Sauvé	Mont. Liqueurs
Harry Felstein	C. P. R.
A. B. Bourbonnais	Mtl. Stock Yards
Moïse Brault	W. Clark, Ltd.
E. J. Holland	Laurentide Co., Ltd.
Henry J. Roffey	Bryant, Dunn & Co
Jos. Guérin	O. Trudeau, Ltée.
Arth. Demontigny	Hector Duval
O. L. Leduc	M. T. Co.
Jos. Pellerin	P. Lyall & Sons
Chs. Paradis	C. P. R.
Jos. Gullbault	Sherwin-Williams Co.
Pierre Beauvais	Watson, Foster & Co
Wm. Perreault	La Maison Fillatrault
Harry Ornstein	L. Adelstein
J. Godbout	C. P. R. Co.
Norman Kink	E. B. Evans Co.
Ovila Tourville	Léon Limoges
Pierre Caron	Bennett & Co.
Stanislas Vallquette	La Cité de Montréal
Eudore Adam	United Lack Co., Ltd.
Grégoire Leroux	Domintion Bridge
Charles Gagnon	La Cité de Montréal
Rodoipne Daoust	Steel Co. of Canada
Gustave Roch	Metal Production Co.
A. H. Barrette	Dupuis Frères
Vallière Blais	G. T. R. Pte. St. Charles
Ernest Patenaude	Armstrong & Whitmore
Godfrey Chenier	O'Connor
R. B. Davis	National Breweries, Ltd.
Léon McIsan	R. Charron
J. Aurèle Nault	B. Garned & Co.
Wm. Peterkin	Montreal Southern & Counties
W. B. Hicry	Grier Timber Co.
Hector Gendreau	C. P. R. Co.
Philias Thibault	La Cité de Montréal
Albert Rock	Lt. Cité de Montréal
Adéard Parent	O'Connor Ltd
Ernest Major	Hepburn Co.

Par MARCOTTE FRERES

AVIS DE FAILLITE

In re:—

CIE DES SAVONS FRANCAIS

1613a rue Notre-Dame Est, Montréal.
Vente à l'encan, aux salles Marcotte, 69 rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, 26 mars 1918, à 11 heures.

10. Stock de savons, poudre de toilette, etc. \$ 602.63
Matières brutes 1,314.35
Machines 254.55
Paquetage, étiquettes, etc. 2,137.18
Mobiliier 114.43
Charbon et bois 90.00

\$4,513.14

20. Créances suivant liste. . . \$1,668.65
Le magasin sera ouvert, le lundi 25 courant.

F.-R. VINET,
P.-H. DUFRESNE,

Curateurs,

99 rue Saint-Jacques.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs.